



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUITE AU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE CONCERNANT NDML

L'association Tocsin a collecté de nombreux témoignages de personnes durablement blessées par des comportements au sein de l'association Notre-Dame Mère de la Lumière (NDML). Ces éléments ont été fournis aux autorités publiques et ecclésiastiques, Tocsin jouant ainsi son rôle d'alerte et de prévention, tout comme l'ADFI.

Madame la Procureure de la République du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Caen a estimé que les faits d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse de personnes vulnérables en état de sujétion psychologique étaient constitués. Une audience aura lieu le mardi 2 octobre 2018 à 8h30 au TGI de Caen. Tocsin y sera présent et invite les personnes concernées de près ou de loin à s'y retrouver. Afin de recevoir plus d'informations sur cet événement du 2 octobre prochain et nous y retrouver, merci de nous envoyer en toute confidentialité votre nom, prénom et mail à assotocsin@gmail.com

Tocsin a par le passé contribué par son action au lancement d'une enquête canonique par Monseigneur Boulanger, évêque de Bayeux-Lisieux. Les conclusions de l'enquête ont conduit en janvier 2017 au retrait de la lettre de mission diocésaine dont bénéficiait NDML qui, en tant que groupe, a ainsi perdu officiellement ses responsabilités au sein de l'Église Catholique.

A ce jour la justice considère qu'un nombre important de personnes ont potentiellement subi les dérives de NDML, et les comportements en question sont susceptibles d'engendrer une réponse pénale.

Ces personnes sont en attente de la reconnaissance officielle de ce qu'elles ont vécu par les autorités publiques et ecclésiastiques. Cette reconnaissance est fondamentale pour leur reconstruction, ainsi que pour leurs familles et amis. Leur accompagnement est notre principale préoccupation.

Vous trouverez plus d'informations dans nos prochains communiqués.

Fait à Courbevoie, le 25/07/2018.

Le Conseil d'Administration de Tocsin